

Calendrier prévisionnel spécifique à la classe de terminale en 2018

- Conseil de classe du premier trimestre. Il prend connaissance des intentions d'orientation des élèves et émet des conseils et des recommandations.

Tout au long du deuxième trimestre : les élèves poursuivent leur réflexion accompagnée par les deux professeurs principaux.

- 15 janvier 2018 : ouverture et découverte de la nouvelle plateforme. Des tutoriels expliquent son fonctionnement ainsi que la procédure. Les lycéens peuvent également accéder à des ressources et informations sur les filières de l'enseignement supérieur.
- 22 janvier - 13 mars inclus : les lycéens saisissent leurs vœux sur la plateforme.
- 14 mars - 31 mars inclus : renseignement des fiches Avenir par les professeurs. Conseils de classe avec examen des vœux des lycéens ; le chef d'établissement émet via la plateforme un avis pour chaque vœu et transmet la fiche Avenir aux différents établissements d'enseignement supérieur.
- À partir du 4 avril : les établissements d'enseignement supérieur analysent les dossiers.
- Fin mai : les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux.
L'acceptation des propositions se fait au fur et à mesure qu'ils les reçoivent. Pendant les épreuves écrites du baccalauréat, ils n'en reçoivent plus pour qu'ils puissent se consacrer à l'examen mais peuvent continuer à répondre aux propositions déjà reçues. La procédure reprend à l'issue de l'examen.
- Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat, ouverture d'une procédure complémentaire pour permettre à ceux qui n'ont pas encore obtenu d'affectation de faire de nouveaux vœux sur des formations qui ont encore des places vacantes.
- Dès la parution des résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur se réunit afin d'entamer avec les lycéens sans proposition une nouvelle réflexion devant déboucher sur une proposition d'affectation la plus proche possible de ses vœux d'origine (il peut s'agir d'une formation différente mais dans le même domaine).
- 21 septembre : fin de l'affectation, inscription administrative et pédagogique de tous les bacheliers.